

2019/2020

ACTIVITES

PÉRI ET EXTRA

SCOLAIRES

(accueil matin, soir, restauration scolaire, étude surveillée, mercredi, vacances scolaires)



#VILLE D'ATHIS-MONS

PLUS D'INFOS SUR
MAIRIE-ATHIS-MONS.FR



Ville d'Athis-Mons

INSCRIVEZ-VOS ENFANTS AUX ACTIVITÉS EN SEULEMENT 4 ÉTAPES

1^{ère} DÉMARCHE

Mise à jour de vos données.

Entre le 11 JUILLET et le 23 AOÛT

Accéder à votre espace privé du Portail familles rubrique Procédure

- Mes démarches
- Dossier 2019/2020
 - Mettre vos coordonnées à jour (données personnelles, coordonnées assurances, vaccins, régime alimentaire, etc....)

- Si vous souhaitez modifier les personnes habilitées à récupérer vos enfants, adresser un mail à enfance@mairie-athis-mons.fr (nom-prénom-coordonnées téléphonique-lien de parenté)

Un mail de confirmation vous sera adressé pour valider cette démarche.

2^e DÉMARCHE :

Accès restauration maternelle

Entre le 11 JUILLET et le 4 SEPT.

Pour pouvoir effectuer les réservations à la restauration des élèves de maternelle, joindre la dernière fiche de paie des deux parents ou une attestation employeur. Sans quoi, vous n'aurez pas accès à l'activité.

Un mail de confirmation vous sera adressé pour valider cette démarche.

3^e DÉMARCHE :

Réservation

Dès le 11 JUILLET

Effectuer les réservations en ligne dans la rubrique Enfants/ Réservations / 2019-2020 / Choisir l'activité et renseigner le planning. (Voir délais de réservation)
Vérifier l'année scolaire

4^e DÉMARCHE :

Calcul du quotient 2020

Entre le 16 SEPT. et le 15 NOV.

Faire calculer son quotient familial pour l'année 2020 :

- rubrique Procédure - Mes démarches- Déclarations de revenus- indiquer vos revenus et vos allocations perçues et joindre :

- votre avis d'imposition ou de non-imposition 2019 sur les revenus 2018;

- une attestation CAF indiquant le montant des prestations de janvier à décembre 2018 ou une attestation de non perception délivrée par la CAF.

Un mail de confirmation vous sera adressé pour valider cette démarche.



Le Portail Familles permet de faciliter les démarches administratives de l'ensemble des familles (effectuer vos réservations, consulter et payer vos factures, vérifier et modifier vos coordonnées).

Les réservations garantissent une place pour vos enfants aux différentes activités péri et extrascolaires. La Ville connaît ainsi le nombre précis de repas et d'animateurs à prévoir. Cette anticipation permet un encadrement de qualité.

Ces réservations sont OBLIGATOIRES et RENOUELABLES pour chaque rentrée scolaire.

DÉLAIS DE RÉSERVATIONS	
Accueil matin	Jusqu'à la veille minuit
Accueil soir Étude surveillée * Restauration Mercredi	Jusqu'au mercredi minuit pour la semaine suivante
Vacances	15 jours avant le 1er jour des vacances

*La réservation pour l'étude surveillée vaut pour le post étude (18h00-18h45) ne pas réserver l'étude et l'accueil du soir, cela engendre une double facturation.

Pour les usagers ayant des horaires atypiques prendre contact avec le service enfance.

Pour les usagers n'ayant pas d'adresse mail un formulaire papier est disponible à l'accueil de la Mairie.

Vous souhaitez effectuer les réservations aux activités péri et/ou extra scolaires ? Les démarches s'effectuent dans votre espace personnel du portail familles.

https://portalsl.agoraplus.fr/athismons/portail_display.home

Votre identifiant est l'adresse mail communiqué au Service Enfance. Pour une 1ère connexion cliquer sur mot de passe oublié. Un mot de passe vous sera envoyé.

Les prix sont calculés chaque année en janvier en fonction du quotient qui permet d'ajuster le coût des prestations selon les revenus du foyer et la composition du foyer.

Attention les familles non Athégiennes sont facturées au tarif Hors Commune Une facture mensuelle est accessible et payable via le portail familles ou en Mairie.

Un mode d'emploi du portail familles est disponible sur le site de la ville, sur le portail familles et à l'accueil de la Mairie.

SERVICE ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

01 69 54 55 60